



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Direction Régionale des Affaires Culturelles
Occitanie

Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine du Gard

Nîmes, le 23 janvier 2017

URBANISME ET PROJETS
Résidence Le Saint-Marc
15 Rue Jules Vallès
34200 SETE

A l'attention de Madame Caroline TARROUX,
Assistante d'études

Objet : Révision du POS valant PLU de la commune de Vers Pont du Gard

N/Réf. : 12/17/RS

Madame,

En réponse à votre mail en date du 18 janvier 2017 je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la liste des protections existantes sur les communes d'Argilliers, Collias et Vers Pont du Gard, ainsi que les arrêtés en notre possession et les plans des périmètres correspondants.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

**L'Architecte des Bâtiments de France
Chef de l'U.D.A.P. du Gard**

Denis MAGNOL

